

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 48 (1919)
Heft: 19

Artikel: Poids et mesures
Autor: Aebischer, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1039238>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

5.

$$\begin{aligned}1 \text{ m.} + \dots \text{ m.} &= 6 \text{ m.} \\2 \text{ m.} + \dots \text{ m.} &= 7 \text{ m.} \\3 \text{ m.} + \dots \text{ m.} &= 10 \text{ m.} \\9 \text{ m.} + \dots \text{ m.} &= 10 \text{ m.} \\4 \text{ m.} - \dots \text{ m.} &= 2 \text{ m.} \\7 \text{ m.} - \dots \text{ m.} &= 4 \text{ m.} \\9 \text{ m.} - \dots \text{ m.} &= 5 \text{ m.} \\10 \text{ m.} - \dots \text{ m.} &= 4 \text{ m.}\end{aligned}$$

6.

$$\begin{aligned}3 \text{ m.} + 5 \text{ m.} + 2 \text{ m.} &= \\4 \text{ m.} + 3 \text{ m.} - 5 \text{ m.} &= \\8 \text{ m.} - 4 \text{ m.} + 3 \text{ m.} &= \\10 \text{ m.} - 3 \text{ m.} - 4 \text{ m.} &= \\2 \times 2 \text{ m.} + 5 \text{ m.} &= \\3 \times 3 \text{ m.} - 4 \text{ m.} &= \\6 \text{ m.} : 2 + 4 \text{ m.} &= \\10 \text{ m.} : 2 - 3 \text{ m.} &= \end{aligned}$$

Ces exercices se font oralement et par écrit, en plusieurs leçons. Ils peuvent être raccourcis ou allongés selon les besoins.

A. PERROTTET.

PETITE CORRESPONDANCE

Maintenant que la vie scolaire bat de nouveau son plein, nous allons reprendre l'échange de correspondances sur des questions d'ordre pratique et professionnel concernant l'enseignement. Dans ce but, les membres du corps enseignant sont instamment priés d'adresser leurs communications à la Rédaction de la partie pratique du *Bulletin*. Les questions comme les réponses seront l'objet d'une attention particulière et contribueront à donner de la vie et de l'intérêt à notre organe scolaire.

F. BARBEY.

Question N° 1. — Quels moyens préconisez-vous pour renforcer, à l'école primaire, la tendance vers l'éducation nationale? Prière de les faire ressortir par quelques exemples tirés de chacune des trois branches formant le groupe de l'enseignement civique.

Poids et mesures

Ces jours derniers, on pouvait voir à la vitrine d'une librairie de Fribourg, un tableau des « Poids et Mesures » représentant les mesures usuelles. Etant donné que ce tableau n'est pas fait pour les écoles de la Suisse, je crois qu'il est nécessaire de mettre en garde les membres du corps enseignant qui auraient l'intention de se procurer un tableau de ce genre. Venant de Paris, ce tableau figure les mesures usuelles, telles qu'elles sont prescrites pour la France, elles ne sont pas en tout conformes à la loi fédérale sur les poids et mesures, ni aux arrêtés du Conseil fédéral. La chaîne d'arpenteur, le décamètre-ruban (chevillière), les mesures de capacité en fer-blanc, s'ils sont comme les représente ce tableau, ne peuvent pas être poinçonnés chez nous. Ne sont pas admis non plus, en Suisse, ni les poids en godet qui rentrent les uns dans les autres, ni la balance de Roberval. Les journaux du pays n'ont-ils pas publié dernièrement

une note quasi officielle au sujet des balances provenant de l'étranger ! Il y aurait encore d'autres défauts à signaler dans ce tableau.

D'une manière générale, il faut se méfier, comme n'étant pas toujours conformes à nos lois, de toutes les notions sur les poids et mesures qu'on peut trouver dans les manuels d'arithmétique venant de l'étranger, manuels qu'on suit trop aveuglément dans certaines écoles. Ce ne sont pas les lois françaises ou allemandes qui règlent ces questions, nous avons à nous tenir à la loi fédérale du 24 juin 1909 dont le *Bulletin pédagogique* a donné jadis un extrait à l'usage du corps enseignant ¹, et aux arrêtés du Conseil fédéral pris en exécution de cette loi, ou pris précédemment et qui n'ont pas été abrogés. C'est au corps enseignant à veiller et à ne pas apprendre à nos écoliers des choses qui ne conviennent pas à notre pays. J. ÆBISCHER.



ÉCHOS DE LA PRESSE

Comment un enfant devient menteur. — Nous ne naissons pas menteurs. Comment le devenons-nous ? Question pénible, mais qu'il faut poser.

Un éducateur émérite, — qui même met en doute que la sincérité soit une disposition naturelle, — fait remonter jusqu'aux parents et à l'entourage la plus grande part de responsabilité dans cette matière :

« Il est difficile, remarque-t-il, de savoir au juste si l'enfant naît sincère. En effet, à l'âge où l'enfant commence à se révéler par certains signes intelligibles, il a été victime de tant de tromperies, de tant de petits mensonges, qu'il connaît déjà la ruse par expérience.

« Il l'a apprise à ses dépens.

« Et on la lui a enseignée d'ailleurs.

« Les promesses fausses et les menaces vaines se chiffrent par nombre incalculable ; à tel point, qu'à deux ans, maint enfant sait à n'en pas douter que les paroles diffèrent sensiblement des actes.

« Hélas ! on se croit même forcé de l'abuser quelquefois dans son intérêt... *Qu'on y prenne bien garde !*

« L'enfant à qui on a fait prendre de l'émétique en lui assurant que c'est excellent, n'oubliera pas la supercherie et ne la pardonnera pas de longtemps.

« On a joué sur un coup de dé, mais on peut avoir la certitude que la tricherie ne réussira pas lors d'une seconde épreuve.

« Et comme, — morale à part, — le mensonge est utile à l'enfant pour parvenir à ses fins, tout naturellement il sera porté à dissimuler à son tour, pour éviter les gronderies et les punitions qu'il redoute. »

Une première responsabilité est donc établie : l'illogisme des parents, de prêcher la franchise, en donnant l'exemple de la duplicité.

L'enfant ne dira pas tout haut : je fais comme mes parents ; mais il le pensera.

« Chez un enfant, surtout s'il est intelligent et observateur, la candeur première peut être ternie par les mauvais conseils. Pour se tirer d'un mauvais pas, des camarades plus grands dressent un petit être innocent à raconter une histoire

¹ Voir le numéro 18, XXXIX^{me} année, 15 novembre 1910.